

Un sursaut d'innovation ?

Il y a trois ans, l'industrie suisse des vernis et peintures a décidé de classer ses produits selon des normes écologiques. C'est la raison pour laquelle la Fondation Suisse Couleur a créé l'Étiquette environnementale pour les peintures et vernis, en février 2012. Cette étiquette classe les produits selon des normes écologiques de catégorie A à G. La première Étiquette environnementale concernait les peintures d'intérieur. Aujourd'hui s'y ajoutent les vernis ainsi que les revêtements de surface pour bois et sols pour l'intérieur.

Ce marquage rencontre un écho très favorable et se voit de plus en plus souvent sur les emballages.

La plupart des fabricants et distributeurs suisses ont fait tester et évaluer leurs produits par la

Fondation Suisse Couleur. Depuis, l'étiquette permet aux utilisateurs de savoir tout de suite à quelle catégorie appartiennent les produits et de faire leur choix rapidement.

Étant donné que l'on séjourne le plus souvent dans des locaux où, généralement, des peintures d'intérieur sont utilisées, celles-

ci sont particulièrement importantes pour les artisans et les occupants. Les nouvelles gammes de produits comportent désormais des vernis, des revêtements de surface pour bois et pour sols – également pour l'intérieur. Comme leur composition diffère de celle des peintures d'intérieur, ils requièrent leurs propres règles afin que l'extension du concept d'Étiquette environnementale, qui s'est imposé, soit crédible.

À l'avenir, l'Étiquette environnementale caractérisera donc également des apprêts, des couches de fond, des finitions, des vernis, des agents d'imprégnation, des vitrifiants pour sols (en couche fine et épaisse), des vitrifiants pour bois, des vernis pour parquets, des lasures, des teintures pour bois, des cires pour bois, des huiles de bois, des produits durcissants aux UV, des vernis à deux composants, des impressions à deux composants, des vitrifiants pour sols à deux composants (en couche fine et épaisse).

Effet positif sur le développement

On s'attend à ce que l'élargissement de la gamme de produits concernés engendre un sursaut d'innovation similaire à celui qui a eu lieu lors du lancement de la première étiquette. En effet, celle-ci incite les producteurs à investir toujours plus dans le développement afin que leurs produits entrent dans une catégorie



supérieure de l'Étiquette environnementale. Grâce à elle, on assiste donc à un perfectionnement des propriétés écologiques des peintures et vernis et de leur aptitude à l'emploi.

Logiquement, l'Étiquette environnementale suisse convainc aussi les promoteurs de la construction durable. Ainsi, le nouveau questionnaire du règlement Minergie-Eco conseille d'utiliser des peintures portant l'Étiquette environnementale des catégories A et B. Tous les autres produits portant l'Étiquette environnementale jusqu'à la catégorie D satisfont aux critères de Minergie-Eco.

Le soutien de spécialistes

Les experts de la Fondation Suisse Couleur sont secondés par des partenaires compétents. Ainsi, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est intégré à la Commission technique en qualité de

conseiller, de même qu'un représentant de l'association administrative eco-bau.

La Commission technique profite des interventions pratiques de membres de l'Association des peintres en bâtiment (Malerverband) et de l'Association des propriétaires de maisons (Hauseigentümergebiet). Les éléments scientifiques de ce comité sont apportés par des représentants de l'École technique supérieure de Rapperswil (Hochschule für Technik Rapperswil) ainsi que de l'École supérieure des ingénieurs en vernis et peintures (Hochschule für Lackingenieure) à Esslingen (D). La Fondation Suisse Couleur définira de nouveaux domaines d'application de l'Étiquette environnementale pour les peintures et vernis. La Commission technique y travaille déjà.

Communiqué de presse

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Schweizer Stiftung Farbe
www.stiftungfarbe.org
info@stiftungfarbe.org
 Tél.: 052 202 84 71